

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque
COMMUNE de ARBANATS**

Une enquête publique est prescrite sur le territoire de la commune de Arbanats du **lundi 02 février 2026 au mardi 03 mars 2026 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol dans cette commune.

Le site d'implantation du projet de centrale photovoltaïque flottante est situé sur une ancienne carrière d'extraction de granulats, au lieu-dit Mouchit. La puissance totale sera d'environ 5,22 MWc.

Le responsable du projet photovoltaïque est la CPES MOUCHIT, filiale de Q ENERGY France, située 330 rue du Mourelet ZI de Courtine 84000 Avignon. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au représentant du maître d'ouvrage, Monsieur Nicolas BREUIL, Solar Projet Leader, courriel : nicolas.breuil@qenergy.eu, téléphone : 06.82.84.40.55.

Madame DURAND-LAVILLE Hélène, ingénieur-urbaniste, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour conduire l'enquête publique. Monsieur ACCIARDI Walter est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête, comprenant le dossier de permis de construire avec l'étude d'impact ainsi que les divers avis émis sur ce projet, à la mairie de Arbanats située au 1, place Carayon Latour 33640 Arbanats aux jours et heures habituels d'ouverture, où il pourra faire part de ses observations sur des registres d'enquête ouverts à cet effet.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Gironde à l'adresse suivante : <https://www.gironde.gouv.fr>, rubrique « Publications », « Publications-legales », « Enquetes-publiques-consultations-du-public-declarations-d-intention-decisions-examen-cas-par-cas », « Enquête-publique-Consultation-du-public-2026 ».

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative : DDTM – 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public. Un accès gratuit au dossier est également garanti par un ou plusieurs postes informatiques dans les points France Service du département.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public dans la mairie de Arbanats pour recevoir les observations :

- lundi 02 février 2026, de 9h00 à 12h00 ;
- lundi 23 février 2026, de 9h00 à 12h00 ;
- mardi 03 mars 2026, de 9h00 à 12h00.

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention de la commissaire enquêtrice à l'adresse mail : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État en Gironde. Les observations pourront aussi être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Arbanats, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public.

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice sera tenue à la disposition du public pendant le délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête dans la mairie de Arbanats et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde – Service des Procédures Environnementales et Utilité Publique, ainsi que sur le site internet des services de l'État en Gironde : www.gironde.gouv.fr/publications/publications-legales.

Le préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur la demande de permis de construire déposée par la CPES MOUCHIT.